

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73 133

Objet

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIÉTÉ DES RÉGATES

DATE DE CONVOCATION

9 septembre 1973

DATE D'AFFICHAGE

9 septembre 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 15

Nombre de votants 16

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le quatorze septembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD, Premier Adjoint

Étaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, STIPAL,
BUCHET, COLLE, NAULIN, LARGEAU, RIVIERE, BERLAND, DOMEQ, DELAIR,
BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU.

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : M.M. Madame FAVIERE par M. BOUCHET

Absents : MM. de LIPKOWSKI, DUFOUR, HARDE, MONTRON, DOIREAU,
LACHAUD, BROTRERU, BOUTET, TAP, Mme BIDEAU,

M BARRIERE

a été élu Secrétaire.

La Société des Régates de ROYAN a organisé du 20 au 26 août
1973, sur le plan d'eau, le Championnat d'Europe des Canotons-Strale.

Pour cette importante épreuve, elle a sollicité de la Ville,
étant donné les dépenses engagées, une subvention exceptionnelle
que la Commission Municipale des Sports a fixé à 3 .000 F (TROIS
MILLE FRANCS)

VU la demande de la Société des Régates de ROYAN

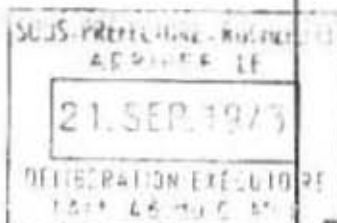
VU les propositions de la Commission des Sports

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de 3 000 F.
(TROIS MILLE FRANCS) à la Société des Régates de ROYAN, pour
les frais d'organisation du Championnat d'Europe des Canotons-Strale
du 20 au 26 août 1973, à ROYAN.

./.



- d'imputer la dépense sur les "crédits réservés " du CHAPITRE 945 -
ART. 657 du Budget 1973 .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits .
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre



Pour le Maire
Le Premier Adjoint,


GUY TETARD